

Les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles mineures, notamment les mutilations génitales, ne marquent pas l'actualité à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Pourtant, cette arme de guerre qualifiée de terrorisme sexuel est utilisée en RDC depuis deux décennies. Pourquoi les femmes sortent-elles du silence depuis un certain temps?

Pourquoi le tabou

Les femmes sont doublement victimes. Après avoir été violées, elles sont rejetées par leur propre famille et la plupart sont renvoyées de leur maison conjugale comme si elles étaient responsables de leur sort. La majorité d'entre elles préfèrent le silence plutôt que l'humiliation.

Pour ceux qui ne connaissent pas la région, ce phénomène est encore nouveau. Pourtant, le viol comme arme de guerre pour dominer le peuple vaincu remonte à très longtemps, entre le XVe et le XIXe siècle. Depuis la création et l'expansion des royaumes de la sous-région africaine (Grands Lacs), les femmes et les filles étaient violées avant de faire partie des butins de guerre. Une stratégie pour dominer le peuple vaincu.

Quelques témoignages recueillis récemment par Oxfam, l'une des organisations internationales opérant à l'Est de la RDC, prouvent [le retour des traditions pendant les combats](#) .

*«C'était une nuit de 2007 (...) Un groupe de six hommes vêtus d'uniformes militaires – quatre d'entre eux armés et deux non armés– est entré dans la maison. Ils ont commencé à voler nos biens. Ils nous ont emmenés dehors et nous ont forcés à les suivre dans la forêt. Une fois arrivés dans la forêt, ils ont libéré mon mari, mais m'ont forcée à continuer plus loin dans la forêt avec eux. Un commandant m'avait choisie comme épouse et m'a gardée dans la forêt pendant sept mois, période pendant laquelle il m'a violée à chaque fois qu'il en avait envie.»*

*«Ma famille et moi dormions lorsque les soldats sont arrivés. Ils ont ligoté les mains de mon mari et ils m'ont ensuite violée l'un après l'autre. Après, ils nous ont emmenés, mon mari et moi, dans la forêt. Quand mon mari a cherché à leur résister, ils l'ont abattu. J'ai passé trois*

*semaines dans la forêt jusqu'à ce que je réussisse à m'enfuir une nuit. Quand je suis arrivée chez moi, j'ai découvert que mon enfant était mort.»*

Bien que la RDC dispose de très bons textes législatifs relatifs aux crimes sexuels, trop peu de criminels sont poursuivis et les enquêtes indépendantes sur les viols sont qualifiées d'«*exagérées*» par le gouvernement congolais. L'impunité fait partie des causes du silence des victimes.

Sensibilisation contre le sida

Les violences sexuelles avaient été une arme de terreur au cours du génocide rwandais de 1994 (800.000 morts dans l'ethnie Tutsi et parmi les Hutus modérés). L'exode massif de plus de 2 millions de Hutus à l'Est de la RDC après la tragédie a exporté cette arme de guerre. Toutes les fractions armées, y compris les armées régulières impliquées dans le conflit régional par la suite, ont commis des viols. Au fil des années, le viol est devenu banal.

[La pandémie du sida](#), qui a mobilisé [plusieurs ONG](#) dans la région, a joué un rôle important dans la sensibilisation des femmes. Le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations unies et plusieurs accords de paix, ainsi que la normalisation des relations diplomatiques entre les pays adversaires dans les conflits, ont réduit le nombre d'attaques et sécurisé une grande partie des zones de conflits. Cela a permis à plusieurs ONG d'atteindre plus de victimes, d'abord pour la prise en charge médicale, ensuite pour la sensibilisation sur le VIH et autres infections sexuellement transmissibles. Le débat ouvert sur le sujet va lever le tabou.

Ce terrorisme sexuel est la cause principale de la propagation du virus du VIH/sida à l'Est de la RDC. En 2004, le taux de prévalence estimé par l'Unicef et d'autres organismes internationaux s'élevait à 15% pour toute la population du Kivu et à 27% chez les femmes et les enfants victimes de viols.

L'impunité qui a marqué toute la période de la terreur avait découragé un grand nombre de victimes de viols de témoigner. La création de la Cour pénale internationale (CPI) en 2002, suivie par la multiplication de visites des agents des Nations unies à l'Est de la RDC à partir de 2008, va renforcer les actions des ONG sur place. Les derniers chiffres qui évoquent des

dizaines de milliers de victimes pour le dernier trimestre 2010 donnent l'impression que ce phénomène est nouveau.

La justice internationale encourage les femmes

Depuis que les femmes ont levé le tabou sur ce sujet, les Nations unies ont ouvert le front contre l'impunité et la CPI se mobilise. Le [statut de Rome de 1998](#), qui prévoyait la création de la Cour pénale internationale, considère

*«le viol systématique comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité, et dans certaines circonstances comme un acte de génocide»*

. Mais ce n'est qu'en 2008 que

[le Conseil de sécurité de l'ONU, dans sa résolution 1820](#)

[PDF], mentionnera le rappel de ce crime. Jusqu'alors, les autres résolutions ne faisaient que condamner les violences sexuelles à l'encontre des femmes.

D'après le site des Nations unies, en octobre dernier, la Représentante spéciale de l'ONU pour les violences sexuelles dans les conflits, Margot Wallström, a déclaré devant le Conseil de sécurité:

*«Nous devons insister sur un point. Là où la violence sexuelle est planifiée et orchestrée comme une tactique de guerre, elle doit être considérée comme évitable.»*

En janvier 2011, un des leaders du Front démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR), Calixte Mbarushimana, réfugié en France depuis 2002, a été transféré à la CPI par la justice française. Les viols systématiques commis par les forces dont il est le secrétaire exécutif figurent sur l'acte d'accusation. Une année avant son arrestation, deux autres dirigeants du même groupe armé rwandais avaient été traduits en justice par l'Allemagne pour le même motif.

Pour la première fois dans l'histoire de la justice internationale, les présumés commanditaires de viols en RDC sont poursuivis. Mais ceux qui ont commis ces crimes durant la période qui précède la création de la CPI (juillet 2002) risquent de ne jamais être jugés. La procédure de poursuite des crimes commis avant cette date ne peut être rétroactive.

Seul le Tribunal international spécial pour le Congo est capable de juger tous les crimes contre l'humanité commis depuis le début de la guerre. Un tel tribunal risque de ne jamais voir le jour, d'autant plus que tous les pays de la région ont été impliqués directement ou indirectement dans les conflits.

L'Est de RDC reste le sanctuaire des groupes armés rwandais, burundais et ougandais. Les plus célèbres sont le FDLR et le Lord Resistance Army (LRA) d'origine ougandaise. Les attaques contre les populations civiles sont les seuls moyens de survie et d'exploitation de leurs pierres précieuses.

Face à l'impuissance et à l'incapacité de l'armée régulière et des forces des Nations unies, les femmes et les enfants restent les premières cibles des attaques. Les violences sexuelles viennent avant d'autres formes de terreur, notamment les enlèvements, les travaux forcés ou les pillages. Le combat contre les viols est loin d'être gagné.

*Lucie Umukundwa*